



Charte des Déplacements Actifs 2014

Pour un Partage Équitable de la Voirie

DIALOGUER

1. Nommer un(e) délégué(e) vélo au sein de chaque municipalité, supervisant la création du Schéma Directeur puis sa mise en œuvre et servant d'interlocuteur auprès du public
2. Consulter « Pau à Vélo » sur tous les aménagements urbains
3. Inviter « Pau à Vélo » à participer aux Commissions circulations

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS

4. Toujours prendre en compte les Personnes à Mobilité Réduite et les piétons dans les nouveaux aménagements, et mettre aux normes l'existant (*Loi sur l'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics du 11 février 2005, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007*)
5. Lors de tous les travaux de voirie, réaliser les aménagements cyclables en cohérence avec le plan de circulation (*LAURE, Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30 décembre 1996*)

METTRE EN COHÉRENCE LES AMÉNAGEMENTS

6. Créer un plan de circulation définissant une hiérarchisation de la voirie:
 - ☞ Axes de transit à 50 km/h : pistes cyclables et feux spécifiques vélos aux intersections protégées
 - ☞ Quartiers résidentiels à 30 km/h : diminuer le trafic de transit, supprimer les passages piétons, généraliser la priorité à droite, développer la cohésion et la valorisation du quartier
7. Mettre en place des aménagements spécifiques devant les établissements scolaires:
 - ☞ Création de zones de rencontre (ou zones piétonnes)
 - ☞ Suppression du stationnement devant chaque établissement
8. Systématiser les zones piétonnes ou zones de rencontre en cœur de ville
9. Réaliser la partie de la voie verte du gave devant traverser l'agglomération

LE CODE DE LA RUE

10. Généraliser les aménagements spécifiques du Code de la Rue :
 - ☞ « Tourne-à-Droite » aux feux
 - ☞ Doubles Sens Cyclables
 - ☞ Sas Vélos aux feux
 - ☞ Impasses pénétrantes

INVESTIR DANS LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

11. Consacrer 10% du budget voirie de la commune aux déplacements actifs :
 - ☞ Mise en accessibilité de la voirie aux Personnes à Mobilité Réduite et aux piétons
 - ☞ Développement et entretien des voies cyclables

Le vélo, plus qu'un sport,
un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman
F-64000 PAU – Tél. 05 59 32 26 65
E-mail pau@fubicy.org, Web <http://fubicy.org/pau>
Association membre de la FUB
(Fédération française des Usagers de la Bicyclette)